



NON AU SERVICE MINIMUM !

Les sept fédérations de cheminots, de nombreux autres syndicats ont appelé au rassemblement et à l'action mardi 31 juillet pour protester contre l'instauration du service minimum dans les transports. **Les communistes d'Hénin-Beaumont apportent leur soutien à cette journée d'action. Ils seront présents et appellent à participer aux différents rassemblements prévus dans le département.**

Avec son projet de loi sur le service minimum dans les transports publics, le gouvernement et la majorité de droite s'en prennent à un droit individuel historique, inscrit dans la Constitution Française, celui de défendre ses droits et ses intérêts par la grève.

Le texte actuellement débattu au Parlement contient des dispositions très précises : obligation faite au salarié de se déclarer gréviste 48 heures avant, référendum obligatoire après huit jours de grève, qui ne visent qu'à faire pression sur les salariés afin de réduire l'exercice de cette liberté fondamentale. C'est un parti pris idéologique très clair.

Droite et patronat veulent aujourd'hui régler un vieux compte avec le monde du travail.

La défense des usagers des transports publics n'est qu'un faux prétexte, un alibi.



Toutes les enquêtes montrent que les motifs essentiels de l'insatisfaction des usagers de la SNCF par exemple sont les dysfonctionnements continus et quotidiens auxquels ils sont confrontés (retards, manque de personnels, trains surchargés...), résultats des choix de la direction de l'entreprise à l'opposé d'une politique de développement du service rendu au public. Les désagréments subis pour quelques jours de grève seulement par an, viennent très loin derrière.

La restriction du droit de grève dans les transports publics est en réalité un Cheval de Troie destiné à s'introduire dans tous les secteurs d'activités. Les débats menés au Sénat ont été très clairs à ce propos.

L'Education Nationale est la prochaine cible alors que la suppression de 17 000 nouveaux postes d'enseignants va provoquer des difficultés accrues pour nombre d'élèves et détériorer encore plus les conditions de travail des personnels. C'est d'ailleurs cette réalité qui amène enseignants et parents d'élèves à se mobiliser et éventuellement à faire grève, en faveur d'une école de la réussite pour tous au cœur de notre République.

Cette loi n'a qu'un objectif : empêcher les salariés de se défendre pour mieux faire passer une politique de « service minimum » pour le social, le service public, de la santé, des transports, de l'énergie, de l'éducation.

C'est un recul historique très grave !

Les militants du Parti communiste français seront présents mardi au côté des cheminots et des autres salariés pour s'y opposer.

David NOËL
Secrétaire de section

Lexique pour temps de grèves et de manifestations

<http://www.acrimed.org>

« **Privilèges** » : Désigne les avantages (relatifs) dont disposent certains salariés par comparaison à d'autres, mais non les avantages exorbitants dont disposent les tenanciers de tous les pouvoirs au détriment de ceux sur lesquels ces pouvoirs s'exercent. Les tenanciers des médias, par exemple, disposent de quelques avantages qu'ils doivent à leur seul mérite, tandis que les infirmières, les cheminots ou les enseignants, sont des privilégiés.

« **Inégalités** » : Ne désigne que les rapports entre les salariés du public et les salariés du privé. Tous les autres rapports sont « conformes à l'équité ».

« **Pagaille** » : Se dit des encombrements un jour de grève des transports. Par opposition, sans doute, à l'harmonie qui règne en l'absence de grèves.

« **Usagers** » : Se dit de l'adversaire potentiel des grévistes. Peut également se nommer « élèves qui préparent le bac » et « parents d'élèves inquiets ».

« **Otages** » : Synonyme d' « usagers ». Terme particulièrement approprié pour attribuer les désagréments qu'ils subissent non à l'intransigeance du gouvernement, mais à l'obstination des grévistes. « Victimes » des grèves, les « otages » sont d'excellents « clients » pour les micro-trottoirs : tout reportage doit les présenter comme excédés ou résignés et, occasionnellement, solidaires.

« **Contribuables** » : Nom que porte l'opinion publique quand elle paie des impôts qui servent au service public. Quand l'argent public est dépensé pour consentir des avantages fiscaux aux entreprises, cet argent n'a plus d'origine identifiée. On dira : « les régimes de retraites du secteur public sont payées par les contribuables ». On ne dira pas : « les exonérations de charges consenties aux entreprises sont payées par les contribuables »

• Le malheur des uns...

- Variation du revenu moyen par foyer (1998-2005) : **+ 5,9 %**.

- Variation des salaires des fonctionnaires (2004-2005) : **+ 0,9 %**.

- Inflation en 2004-2005 : **+ 1,8 %**.

- Variation totale du pouvoir d'achat des fonctionnaires (2004-2005) : **- 0,9 %**.

• et le bonheur des autres...

- Variation du patrimoine de **François Pinault** au cours de la dernière législature (2002-2007) : **+ 467 %**.

- De **Serge Dassault** : **+ 204 %**.

- Des frères **Bouygues** : **+ 264 %**.

- Variation des revenus des 1 % des Français les plus riches (1998-2005) : **+ 19 %**.

- Des 0,1 % les plus riches : **+ 32 %**.

- Des 0,01 % les plus riches : **+ 42,6 %**.

Je m'abonne à « LIBERTE »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

1 AN : 61 euros – 3 MOIS : 15 euros

Libellez vos chèques à l'ordre de « Liberté 62 »
128 boulevard Basly – 62300 Lens

J'adhère au P.C.F.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

A renvoyer à : **PCF Hénin-Beaumont – 13
rue Uriane Sorriaux – 62640 Montigny-en-
Gohelle**

<http://pcfheninbeaumont.over-blog.com>